

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

La proclamation de l'état de siège dans les six départements français qui sont encore occupés par les troupes allemandes, a produit une générale et pénible sensation de surprise. L'étonnement que l'on manifestait à ce propos, était une pure inspiration de formalisme. Mais en telles matières, le formalisme a bien sa légitimité.

Les âmes vibrantes dont la fibre patriotique tressaille au moindre souffle des persifflages étrangers pressentent que les esprits impartiaux, en Europe, remarqueront que la France n'a été informée de cette mesure que sur une dépêche laconique venue de Berlin. Cette dépêche était une manière de décret de notification. Sèche, sommaire, n'énonçant ni les causes ni la durée de cette adoption d'un régime exceptionnel, elle reporte lamentablement les souvenirs fidèles à l'époque où Napoléon insérait au *Moniteur* des ordonnances et des notes qui réglaient souverainement la condition des Prussiens après Inéa.

Les gens qui savent tout, et bien d'autres choses encore, savent aussi, nous le reconnaissons, que M. le comte d'Arnim a fait auprès du gouvernement français une démarche qui avait pour but d'atténuer la portée de cette mesure draconienne.

Mais le fait, le fait brutal et rigoureux n'en subsiste pas moins. Mais il est acquis qu'un acte du roi de Prusse, ou même la volonté d'un général prussien, place deux millions cinq cent mille Français sous les coups d'une juridiction et d'une pénalité extra-légales; que, sur une étendue de territoire qui équivaut à un vingtième de notre pays, les garanties de sécurité personnelle, sociale et égalitaire, les facultés primordiales de communication et d'individuelle liberté seront suspendues de par une autorité qui n'a d'autre appui, d'autre origine même que la force. Mais il est indéniable que cette résolution n'a été portée à la connaissance des intéressés, qui sont tous Français, sans distinction, que par un ordre télégraphique émané du cabinet de M. de Bismarck.

La conclusion de cet incident douloureux, c'est que nous devons sans cesse songer aux tristesses et aux hontes de l'occupation, non pour jeter de vains cris vers le ciel et aggraver le mal par des provocations puériles, mais pour chercher tous, d'un seul cœur, le remède à ces blessures de la patrie dans le travail et la concorde.

On écrit de Berlin, le 6 décembre :

La *Correspondance provinciale*, parlant de la proclamation de l'état de siège dans les parties du territoire français occupées par l'armée allemande, s'exprime en ces termes :

« Cette mesure, qui n'a pour objet immédiat que d'assurer en France la sécurité des Allemands, fera naître, nous l'espérons, dans l'esprit du peuple français, la conviction qu'il n'est pas en mesure de répondre impunément à la clémence de l'Allemagne par une outrecuidance provocatrice. »

La même feuille dit, au sujet de la dépêche circulaire de M. d'Andrassy : « En même temps que M. d'Andrassy se déclare non-seulement en faveur d'une politique inébranlable de paix, mais encore en faveur de la ligne politique que son prédécesseur a suivie, son entrée au ministère des affaires étrangères est un nouveau gage du maintien continu et sincère des relations réellement amicales entre l'empire allemand et l'empire qui l'avoiisine au sud-est, relations qui récemment ont été consolidées d'une façon si manifeste.

Quant à l'application de cette politique, l'importance et le caractère hautement appréciés de la personnalité du nouveau ministre, ainsi que son attitude politique jusqu'à ce jour, offrent la plus entière garantie. »

La *Correspondance provinciale* constate qu'une amélioration déjà assez sensible s'est manifestée dans l'état de santé de M. de Bismarck.

M. GRANT ET LA VIEILLE EUROPE.

Les observateurs du temps présent pourront dénommer l'an de grâce 1871, l'année des Messages. *Messages* est à la mode aux époques de République. On message de ci, on message de là, on message dans l'un et dans l'autre monde.

Tant il y a que le Message du Président des États-Unis nous parvient avant que nous soit connu celui du Président de la République française, fort désunie, comme chacun sait.

Ce document ne nous apprend rien, d'ailleurs, mais il nous prouve deux vérités bonnes à répandre :

La première est que les États-Unis sont aussi peu florissants que le pourrait être une République européenne, après avoir péniblement conduit une guerre civile jusqu'à un état de conquête, et en attendant que les ferments de cette sédition soulèvent un nouvel et terrible orage de passions et de rancunes. Les impôts qui frappent les États du Sud, asservis au profit des États du Nord oppresseurs, sont toujours écrasants.

La seconde vérité qui ressort de l'examen du Message américain est que le cabinet de Washington n'abandonne pas les traditions de cette politique agressive envers l'Europe qui se traduisait, il y a quelques années, par ces paroles barbares et significatives de M. Soulé, un radical français, devenu Yankee, et ambassadeur d'Amérique à la cour d'Espagne : « Nous voulons faire de plus en plus de l'intervention américaine en Europe, et quand le moment sera venu, nous lâcherons sur votre vieux monde dix mille aventuriers de filibuste qui ne feront qu'une bouchée de votre civilisation. »

C'est, pour le moment, l'île de Cuba qui est l'objet des convoitises américaines. On sait dans quel état d'anarchie et de désarroi matériel et moral les contre-coups des révolutions qui se sont succédés en Espagne ont plongé cette malheureuse colonie. Des bandes insurrectionnelles y tiennent ouvertement la campagne depuis deux ans et se signalent principalement, de même que les régiments espagnols chargés de les poursuivre, par la dévastation des propriétés, par le pillage et par l'incendie.

Il existe à Cuba un parti plus bruyant que puissant, qui demande l'annexion de l'île à la Confédération américaine.

Or, le gouvernement des États-Unis, qui convoite depuis longtemps une possession dans les Antilles qui lui permettrait, sous couleur de propagande républicaine, d'expulser les Européens de ces pays qu'ils ont fécondés par leurs sueurs et par leur sang, a manifesté depuis longtemps la velléité d'intervenir dans le conflit qui se perpétue entre le gouvernement espagnol et la minorité des Cubains, tout au moins en reconnaissant l'indépendance de l'île. Mais comme le gouvernement espagnol, soutenu moralement par tous les gouvernements d'Europe, a objecté qu'il s'immiscerait en ce cas dans une affaire de règlement intérieur, il a eu la sagesse de se réserver, et se contente de guetter le moment psychologique.

Le langage ambigu que M. Grant nous fait transmettre sur cet objet nous porte à croire que le cabinet de Washington pourrait bien prendre prochainement une décision favorable aux insurgés de Cuba.

M. Grant méprise-t-il assez la vieille Europe pour supposer qu'elle assisterait impassible à la conquête des Antilles par les filibustiers oisifs que l'on ne peut momentanément occuper au Canada ? — Peut-être.

Nous lisons dans une lettre de Rome du 3 décembre :

On dit que Victor-Emmanuel fait faire des démarches auprès d'anciens serviteurs du Pape pour les engager à se donner au Quirinal. Mais les négociateurs ne trouvent que des refus motivés. L'un de ces négociateurs, après avoir épuisé auprès d'un homme considérable toutes les promesses et les offres d'argent et de position, a fini par avouer que Victor-Emmanuel est terrifié de voir aux premiers emplois des « coquins sans foi ni loi. »

— Et vous me proposez sérieusement, a dit le fidèle serviteur du Pape, d'entrer dans la compagnie de ces coquins, de m'asseoir à côté d'eux à la Chambre et au Sénat ? Dites au roi que nous avons droit au respect ; que ses ministres nous prennent notre argent, c'est bien ; mais notre honneur nous ne le vendons pas. Entre le Vatican et le Quirinal, le choix de tout homme loyal est fait.

— Je vois qu'il n'y a rien à faire avec vous, même secrètement.

— Secrètement, monsieur, vous trouverez ma conscience qui parlera encore plus haut.

Le roi et ses agents en sont là. Parce qu'ils ont violé tous les serments, il se persuadent que personne ne saurait être fidèle.

Un mot qui peint la disposition de Victor-Emmanuel. Comme on lui vantait un ancien employé du Pape, qui a été des premiers à prêter serment à l'Italie :

— Ne me parlez pas de ces gens qui prêtent serment. Je me défie d'eux plus que des autres.

Autre mot de Victor-Emmanuel au comte Castellango, d'une des fenêtres du Quirinal montrant

le Vatican : « Là, a-t-il dit, il y a un prisonnier homme libre, et ici un homme libre prisonnier. » (La, vi è un prigioniero libero e qui un libero prigioniero.)

Cette opposition peut plaire à Victor-Emmanuel, mais elle n'est qu'à demi-exacte et prouve seulement que l'entendement épaissi du roine lui permet pas d'envisager sa propre situation sous un jour véritable. Il n'est ni libre ni prisonnier.

S'il connaissait par le menu les projets de l'Internationale dont plusieurs chefs sont à Rome en ce moment ; si on lui rapportait les propos tenus ce matin même, dans le mausolée d'Auguste, par les membres réunis de l'*Unione democratica-sociale*, il comprendrait que, s'il n'est pas prisonnier comme le Pape, il se vante en se disant homme libre. Sa liberté est plus menacée que celle du Pape.

Plus l'esprit s'élève dans les journaux qu'en sont infectés.

On pourra égaler, mais non surpasser, — nous en défions le *Qui-vive!* de Londres lui-même et le sieur Vermersch en personne, — les lignes suivantes du journal de M. Motu :

« L'Assemblée peut décider ce qu'elle voudra le peuple ne ratifiera pas ses décisions. »

On voit bien que l'Assemblée nationale est souveraine ; c'est à qui lui manquera de respect dans le camp révolutionnaire.

La forme est moins radicale dans le journal de M. Gambetta, mais le fond ne diffère pas sensiblement. Quant au *Siècle*, il est furieux et ne dissimule pas sa fureur. L'Assemblée revient fortement décidée à bien faire, cela ne saurait être l'affaire du *Siècle*, et il s'écrie dans un post-scriptum foudroyant :

« . . . La majorité de l'Assemblée est revenue plus intolérante qu'elle n'était partie au mois de septembre. Elle a voulu, dès le premier jour, provoquer non-seulement la gauche, mais le pays lui-même, dont la volonté était si manifeste. Abusant de sa force numérique, elle n'a consenti à faire à la minorité ni une place parmi les vice-présidents ni une place parmi les secrétaires. »

Ainsi, voilà qui est entendu : quand le scrutin donne raison aux adversaires du *Siècle*, c'est « un abus de la force numérique. »

Nous retenons le mot, et, à l'occasion, quand un Cadet quelconque sera nommé, à notre grand chagrin, membre du conseil municipal, nous nous réservons de dire, d'après la doctrine du *Siècle* : C'est un abus de la force numérique.

On télégraphie de Paris, le 7 décembre :

On assure que le Message ne sera communiqué aux journaux qu'après la lecture à l'Assemblée. Conséquemment il est impossible qu'il soit publié par les journaux du soir.

Des avis de Versailles d'hier soir assurent nouvellement que le bruit de modifications ministérielles est inexact.

La correspondance versaillaise du *Journal des Débats* croit savoir que le Message n'aura aucun

caractère passionnant et qu'il n'abordera pas les questions constitutionnelles.

Le renouvellement partiel de l'Assemblée perd tous les jours du terrain.

La gauche a réfléchi que si elle acceptait cette mesure, elle reconnaîtrait à l'Assemblée le droit constitutionnel qu'elle lui a si violemment dénié lors de la discussion de la proposition Rivet.

Les purs, gauche radicale, ne veulent pas que la politique soit pour quelque chose dans l'adoption du renouvellement. Ils le considèrent comme un acte de foi, un principe, et ne veulent pas le devoir à leurs adversaires. « Que la Chambre se sépare, disent-ils, que l'on nomme une constituante, et, comme nous sommes sûrs qu'elle sera républicaine, la constitution réalisera nos espérances, et la République sera fondée. »

En somme, la gauche est profondément dénuée.

M. Thiers paraît encore hésitant.

Seule, la majorité paraît unie et décidée à ne se séparer que lorsqu'elle aura fondé quelque chose de sérieux, ayant des chances de durée au moins jusqu'à la libération du territoire.

Voici la liste des présidents et secrétaires des bureaux de l'Assemblée :

1^{er} bureau : président, M. Gautier de Rumilly ; secrétaire, M. Lamy.

2^e bureau : président, M. le comte de Bouillé ; secrétaire, M. Frimet.

3^e bureau : président, M. Kolb-Bernard ; secrétaire, M. L'Ebraly.

4^e bureau : président, M. le comte de Maillé ; secrétaire, M. Balsan.

5^e bureau : président, M. Moulin ; secrétaire, M. le comte Duchâtel.

6^e bureau : président, M. Saint-Marc Girardin ; secrétaire, M. Bourgeois.

7^e bureau : président, M. Beaudot ; secrétaire, M. Octave de Bastard.

8^e bureau : président, M. Martel ; secrétaire, M. Bigot.

9^e bureau : président, M. Vitet ; secrétaire, M. Badois.

10^e bureau : président, M. Badié ; secrétaire, M. Vaudier.

11^e bureau : président, M. Baze ; vice-président, M. Tailhaud ; secrétaire, M. Ravinel.

12^e bureau : président, M. Lacoze ; secrétaire, M. Savoye.

13^e bureau : président, M. le comte de Melun ; secrétaire, M. Merveilleux-Duvignaux.

14^e bureau : président, M. de Talhouët ; secrétaire, M. Talon.

15^e bureau : président, M. le colonel Denfert-Rochereau ; secrétaire, M. Fage.

De singulières nouvelles nous parviennent aujourd'hui :

L'Opinion nationale annonce que le prince Murat a débarqué à Calais, venant de Londres, et a dû arriver dans la même journée à Paris.

On annonce aussi que M. Piétri, ancien secrétaire de l'empereur, est arrivé à Paris.

Enfin l'Agence Havas nous expédie cette nouvelle mystérieuse :

« Divers télégrammes de Brest, de Cherbourg, de Saint-Malo, assurent que des mesures de surveillance sont prises sur les côtes de l'Océan et de la Manche contre un débarquement éventuel. »

Il s'agit évidemment de Bonaparte. Et le fait est que l'attitude des partis royalistes, acharnés contre l'ordre de choses actuel, est bien faite pour le déterminer à un coup d'audace.

Néanmoins nous regretterions que le gouvernement ait pris de pareilles mesures ; mieux vaut à coup sûr laisser l'homme de Sedan mettre le pied sur le sol français. Quelques gendarmes suffiront pour l'arrêter.

Le pays aurait au moins la satisfaction d'assister au jugement de l'homme qui l'a précipité dans l'abîme et jouit en paix de ses richesses gagnées sur le trône.

L'Ordre annonce, sous la rubrique : Dernière heure, deux nouvelles à sensation qui, toutes deux, ne doivent pas être accueillies sans réserve, la première surtout ; reculant les bornes connues de l'in vraisemblable.

1^o En présence de difficultés de toute nature, etc., et pour ménager, etc., etc., le Président de la République aurait renoncé à adresser aucun message à l'Assemblée.

2^o C'est M. Victor Hugo qui serait, à Paris, le candidat de la ligue républicaine et des comités de la rue Turbigo, au jour de l'élection législative, que l'option de M. de Ciskey pour l'Ille-et-Vilaine rend plus ou moins prochaine à Paris.

Il est très-curieux de contempler ce qui se passe dans la presse anglaise relativement à la France.

Voici les faits :

Le Times, le Daily-News et le Morning-Post, qui paraissent être et qui étaient sympathiques à la Prusse, ont perdu cent pour cent de leurs abonnés ou acheteurs.

Au moment de la déclaration de guerre, le Times tirait à 91,000 numéros ; à l'heure qu'il est, le journal de la Cité ne tire plus qu'à 40,000.

Par contre, le Standard, qui a des idées françaises et qui demande l'union de la Grande-Bretagne avec la France, tire à 120,000 exemplaires.

La chose était intéressante à noter.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho saumurois.

Paris, le 7 décembre 1871.

L'état de l'opinion est aujourd'hui meilleur que ces jours derniers, bien que l'on soit encore peu rassuré de l'avenir. Mais les journaux bonapartistes continuent leur campagne avec plus d'ardeur que jamais. Tous les moyens sont bons. Il en est (des journaux) qui s'acharnent à affirmer que la majorité du conseil municipal de Paris est radical, tandis qu'il est notoire que, sur quatre-vingts membres, il n'y en a que quinze dont M. Mottu soit le guide et l'oracle. Mais il faut bien troubler l'eau pour tâcher de tirer quelque chose.

Demain, nous saurons déjà quelle direction le message va donner à l'opinion publique.

On ne sait pas encore à Berlin quelle sera l'attitude que prendront les autres puissances vis-à-vis des projets de l'Angleterre ; mais, ce qu'on croit savoir, c'est que la Russie ne soulèvera au moment qu'on veut consentir à l'annulation du traité de 1856.

Les bonnes dispositions que M. Odo Russel a témoignées à Versailles pour l'Allemagne promettent bien pour les relations de l'Allemagne et de l'Angleterre. Le nouvel ambassadeur, qui va se fixer définitivement à Berlin après son court voyage à Londres, trouvera les voies aplanies pour rétablir une bonne entente entre les deux Etats. Les dispositions de l'Angleterre envers l'Empire allemand sont devenues beaucoup meilleures, comme le prouve le langage de la presse anglaise, et, en Allemagne, le sentiment de la victoire nous fait renoncer à examiner si l'Angleterre a bien observé une stricte neutralité pendant la guerre, sous le rapport de l'exportation des armes. D'ailleurs, on a constaté avec satisfaction, dans nos cercles militaires, que l'armée anglaise sait estimer les faits d'armes des Allemands et le système de défense de l'Allemagne, et ce sentiment est l'indice certain des sympathies des deux nations.

Nous empruntons à une correspondance de Paris les passages suivants :

Mgr Chigi assistait le 4 à la séance de Versailles. Plusieurs députés lui ont demandé des nouvelles de Rome. L'éminent prélat a donné à entendre que, jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire si le gouvernement italien ne commet pas d'actes violents ou comminatoires, le souverain pontife ne quittera pas la ville éternelle.

Les principaux représentants des puissances étrangères à Paris ont été invités par leurs gouvernements respectifs à suivre de très-près les débats de l'Assemblée nationale, et à transmettre, si besoin en est, télégraphiquement tout incident d'une nature importante. C'est ce qui aura lieu pour la presse départementale mise ainsi en avance sur celle de Paris.

L'idée émise par M. Louis Blanc, de démonétiser les pièces d'or et d'argent à l'effigie de Napoléon III et des souverains ses prédécesseurs, va être mise à exécution. C'est un expédient pour faire rentrer dans la circulation le numéraire qui

se cache. Quant à celui qui émigre, on l'arrêtera par un autre moyen : la réduction du titre. C'est-à-dire que l'alliage des nouvelles pièces serait « temporairement » réglé de façon à compenser l'écart du change étranger. Dès lors, le trafic d'exportation, au lieu de donner un bénéfice, entraînera une perte. Lorsque la crise sera passée, on rétablira, au moyen d'une refonte, le titre normal. Tout cela est compliqué et bien onéreux ?

L'internationale continue ses agissements avec une désinvolture à la fois effrontée et naïve. Le comité régional de Londres vient tout simplement de supprimer la monarchie en Angleterre et d'y substituer la république démocratique et sociale, sur le papier bien entendu, et platoniquement ; mais la chose n'en est pas moins hétéroclite. Le comité révolutionnaire a poussé la précaution jusqu'à désigner le futur président de la république anglaise, c'est un personnage nommé sir Dilke, brasseur de son état et dignitaire communiste. Un de ces jours, nous apprendrons que l'Internationale de Moscou et celle de Berlin ont proclamé la république en Allemagne et en Russie.

NATHANIEL ROSSEL.

La France vient de publier un article sur Rossel, dont nous croyons devoir citer le passage suivant :

Certes, ce n'est pas nous qui pousserons jamais aux vengeances rétrospectives. Mais reportons-nous à ce règne de la Commune, et, sans affecter d'en évoquer les horreurs, cherchons-y la figure de l'homme sur lequel on veut nous apitoyer. La première fois qu'elle se montre en évidence, c'est le 19 avril, dans une cour martiale chargée de juger le chef de bataillon Giraud. Giraud est accusé de n'avoir pas obéi à un ordre qui lui enjoignait de marcher au feu. Il allègue l'impossibilité où il s'est trouvé de réunir ses hommes exténués par la faim, et cherche en même temps à discuter l'utilité du mouvement qui lui était commandé. Rossel, qui dirige les débats, l'interrompt dix fois avec une dureté que n'ont pu oublier ceux qui assistaient à l'audience. Une phrase revient constamment sur ses lèvres comme pour raviver l'accusation : « Enfin, vous n'avez pas marché ! » Vainement Giraud établit l'excellence de ses antécédents républicains et sa fidélité à la cause du peuple, le procès se dénoue par un arrêt de mort, que Rossel prononce en ces termes caractéristiques :

« ... En état de guerre civile, l'application de la loi martiale est d'une stricte nécessité. Il n'est pas permis d'invoquer le passé politique ni les antécédents privés du soldat pour repousser de lui cette application. Le chef de bataillon Giraud était à la place Vendôme, là où est établie la force en réserve pour défendre Paris et la Commune. Il reconnaît avoir reçu un ordre régulier de marcher à la porte Maillot, lieu où est l'ennemi. Il y a eu dès lors refus de sa part de marcher contre cet ennemi ou contre les rebelles attaquant Paris. Sur ces motifs, la cour martiale condamne Giraud à la peine de mort. »

Cette sentence, où l'inexorabilité personnelle du juge vient s'ajouter à l'inflexibilité de la loi militaire, ne retombe-t-elle pas de tout son poids sur l'officier transfuge qui l'a formulée ?

Quelques jours plus tard, Rossel remplaçait Cluseret à la délégation de la guerre. Chargé, en sa nouvelle qualité, de la conduite suprême des opérations, il débute par la fameuse lettre au « citoyen Laperche, major des tranchées devant le fort d'Issy, » dans laquelle il signifie à son « cher camarade » que le premier parlementaire qu'il s'aviserait d'envoyer sera fusillé ; puis vient l'ordre suivant :

« Il est défendu d'interrompre le feu pendant le combat, quand même l'ennemi lèverait la crose en l'air ou arborerait le drapeau parlementaire. »

« Il est défendu, sous peine de mort, de continuer le feu après que l'ordre de le cesser a été donné, ou de continuer à se porter en avant lorsqu'il a été prescrit de s'arrêter. »

« Les fuyards et ceux qui resteront en isolement seront sabrés par la cavalerie ; s'ils sont nombreux, ils seront canonnés. »

« Les chefs militaires ont, pendant le combat,

tout pouvoir pour faire marcher et faire obéir les officiers et soldats placés sous leurs ordres.

« Paris, le 9 mai 1871. »

« Le délégué à la guerre,
« ROSSEL. »

Ces souvenirs suffisent pour peindre l'homme, pour dire ce qu'il fut pendant son passage au commandement, pour donner une idée de ce qu'il aurait été dans la victoire.

Où chercher ailleurs un argument en sa faveur ? Serait-ce dans la manière dont il s'est efforcé d'interpréter son adhésion à la Commune, en alléguant qu'il avait cherché dans ses rangs une chance de revanche contre les Prussiens ? Mais c'est le 30 avril qu'il a accepté la direction militaire de la révolte, et, dès le 22 mars, la Commune avait fait respectueusement notifier aux chefs allemands, par l'organe officiel de M. Paschal Grousset, délégué aux affaires étrangères, « que la révolution accomplie à Paris » n'était en aucune façon agressive contre les « armées allemandes. »

UNE PROPHÉTIE

On lit dans Paris-Journal :

D'après les centuries de Nostradamus, voici la prophétie qui est annoncée pour l'année 1872 et les suivantes :

Vingt mois après le 4 septembre, c'est-à-dire dans cinq mois, Napoléon III appelé par un plébiscite remonterait sur le trône et serait assassiné entre Saint-Jean de Luz et Bayonne, sur le promontoire qu'il a construit lui-même (Biarritz évidemment) ; puis douze rouges (sic) assassinaient à son tour le prince impérial.

Aussitôt une formidable Commune s'organiserait à Paris et effrayerait le monde entier par son exaltation et ses crimes. Deux armées viendraient faire le siège de Paris, l'une commandée par les princes d'Orléans, l'autre par Henri V. Cette dernière finirait par anéantir la première, et Henri V, proclamé roi de France à Avignon, entrerait à Paris, appelé par la population.

Une fois dans la capitale, Henri V abdiquerait en faveur de qui ? de la République, qu'il proclamerait lui-même et qui inaugurerait une nouvelle France.

Inutile d'ajouter, toujours d'après les pronostics, que la France reprendrait à ce moment, vers 1874, une éclatante revanche sur les Prussiens.

En attendant, le prophète de Saint Remy prévoit une effroyable guerre entre la Russie et l'Angleterre, dans laquelle guerre cette dernière perdrait Constantinople et les Indes.

INCENDIE DES MAGASINS DU LOUVRE A PARIS.

Mardi matin, des ouvriers gaziers inspectaient, comme ils le font chaque jour, les tuyaux de conduite ; l'un d'eux, dans ses travaux de nettoyage, laissa, paraît-il, tomber un outil sur un des tuyaux en plomb qui se fendit aussitôt. Le gaz s'échappa avec violence, et prit feu au contact de la lampe dont se servait l'ouvrier. Une détonation se fit entendre ; en un instant le feu avait gagné les sous-sols des magasins. Malgré une blessure assez grave qu'il venait de recevoir, l'ouvrier se précipita vers le robinet principal pour tourner la clé, mais il la brisa.

Cette fois encore, sans perdre son sang-froid, il remonta dans la rue pour demander du secours. Les employés de la maison, qui eux aussi avaient entendu l'explosion, avaient été déjà prévenir différents postes de sapeurs-pompiers, qui arrivèrent au plus vite, de la rue de Rivoli, du palais du Louvre, de la rue Jean-Jacques-Rousseau, de la Bibliothèque nationale, du Palais-Royal, du Théâtre-Français, et même de la préfecture de police.

On voit que, grâce à la prompte arrivée de ces secours, le feu devait être bientôt maîtrisé. Quelques hommes commandés par un sergent descendaient déjà dans les caves pour couper et isoler le tuyau de conduite principal, lorsqu'une seconde explosion se fit entendre.

Les flammes gagnèrent le rez-de-chaussée ainsi que le premier étage, des torrents de fumée s'échappaient des sous-sols ; la rue de Rivoli était enveloppée d'un épais brouillard, et la foule qui se pressait dans les environs était telle, qu'on fut forcé d'interrompre la circulation dans la rue de Marengo près du Palais-Royal.

De nouvelles pompes accoururent, on manda un détachement de soldats de ligne et de gardiens de la paix. Quelques explosions partielles se renouvelant sans cesse, les pompiers pratiquèrent des ouvertures dans l'asphalte du trottoir, afin d'inonder le sous-sol.

Les commis de la maison, quelques hommes de bonne volonté et des soldats de la ligne formèrent une chaîne.

Pendant ce temps on était monté dans les magasins, et on lançait par les fenêtres des ballois d'étoffes de toutes espèces, qui furent empilés ensuite sous deux portes cochères et dans les jardins du palais qui font face à la rue de Rivoli; mais il fallut abandonner aux flammes les comptoirs des couvertures et des lainages, ainsi qu'un grand stock de mousseline évalué à 200,000 francs.

Vers une heure de l'après-midi on était maître du feu; une pompe cependant fonctionnait toujours, inondant les sous-sols d'où sortaient d'immenses colonnes de fumée.

Le préfet de police, M. Renault, le général commandant le Louvre, M. Saint-Martin, colonel des sapeurs-pompiers, s'étaient rendus sur les lieux. Ils n'ont point cessé d'encourager les efforts des pompiers, dont le dévouement a été en tout point digne d'éloges.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. de Gontaut-Biron est nommé ambassadeur de France à Berlin.

On s'est étonné de ne pas voir au *Journal officiel* la nomination de M. Jules Ferry, que l'on s'obstine à envoyer à Washington; ce n'est que partie remise, et voici la raison de ce retard, raison que nous avons tout lieu de croire absolument vraie.

M. de Gontaut-Biron n'aurait accepté le poste de Berlin qu'à la condition que le décret concernant l'ex-maire de Paris ne paraîtrait pas au *Journal officiel* le même jour que celui qui le nommerait lui-même.

Ce pauvre M. Ferry, on ne veut pas risquer de le coudoyer, même dans les colonnes d'un journal.

— Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 1^{er} décembre, il a été institué, sous la présidence de M. Emile Leroux, membre de l'Assemblée nationale, une commission chargée de répartir la somme d'un million destinée à secourir les Alsaciens et Lorrains, aujourd'hui domiciliés en France, et ceux qui, restés dans leur pays, ont opté pour la nationalité française.

— Le nouveau ministre de France près la cour de Belgique, M. Ernest Picard, est arrivé samedi soir à Bruxelles.

Il a rendu visite le lendemain à M. le ministre des affaires étrangères, pour demander à présenter au roi ses lettres de créance.

— Le rapport sur la réorganisation du conseil d'Etat serait, dit-on, prêt; il serait contraire au projet du gouvernement qui réservait au pouvoir exécutif la nomination des conseillers d'Etat.

— On annonce une réunion générale de la commission de réorganisation de l'armée pour entendre le rapport de M. de Chasseloup-Laubat.

— Mgr l'évêque d'Orléans n'a pu assister aux premières séances de la Chambre; il a écrit au président que sa santé ne lui permettait pas encore de venir à l'Assemblée.

— M. l'amiral Jauréguiberry, député des Basses Pyrénées, a donné sa démission, parce qu'il ne pouvait prendre part avec l'assiduité convenable aux travaux de l'Assemblée.

— M. Paul Dalloz a signé avec le gouvernement le traité qui le nomme directeur du *Journal officiel* aux lieu et place de M. Wittershem.

On s'est basé, pour rompre avec ce dernier, sur la non-exécution des engagements qu'il avait contractés :

M. Wittershem, à qui depuis quelque temps M. Marinoni avait cédé sa part de propriété, intente, dit-on, un procès au gouvernement, auquel il demande une indemnité de cinq millions, tandis que celui-ci ne lui offre que trente mille francs.

De leur côté, les actionnaires seraient dans l'intention d'actionner M. Wittershem.

Annonçons en terminant que, comme première conséquence de ces changements, le *Journal officiel* reparaitra prochainement dans son ancien format.

— Le duc d'Aumale a été assez souffrant ces jours derniers; il a même été assez gravement indisposé dimanche pour prendre le lit toute la journée.

Quant au bruit, qui commence à courir assez sérieusement, que le duc a eu une attaque d'épilepsie, il est absolument controuvé.

— Le prince de Galles est considéré maintenant comme hors de danger.

Le cours de la maladie a pris une tournure favorable, précisément au critique vingt-troisième jour, qui avait été fatal à son père, le prince Albert.

La princesse de Galles, que l'on avait cru un instant souffrante des premiers symptômes du même mal, a admirablement supporté les fatigues à la fois physiques et morales de ces trois pénibles semaines.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 5 décembre, on a retiré de la Loire, vis-à-vis le bourg de Turquant, le cadavre du sieur Pierre Bouchard, garçon meunier chez M. Soyer, de Varennes-sous-Montsoreau.

La veille, Bouchard avait ramené de Fontevault une carriole chargée de six poches de froment. A Montsoreau, il s'était arrêté dans un cabaret, et, pris de vin, il avait cherché querelle à un camarade. C'est en sortant de ce cabaret que Bouchard a probablement monté sur la carriole, où il a dû s'endormir.

Le cheval se guidait donc seul; il a pris le chemin qui conduit de la grande route au port d'embarquement; il s'est approché trop près du bord de l'eau et a versé dans la Loire.

On a retiré en effet du même endroit, avec le corps de Bouchard, le cadavre du cheval également noyé, la carriole renversée sur le côté, et les six poches de froment.

Le cheval s'est vigoureusement débattu dans l'eau, mais il n'a pu briser les brancards et se retirer; Bouchard avait quelques légères contusions qu'il a reçues dans la chute.

Malheureusement le dieu des ivrognes ne l'a pas protégé.

Ce matin à sept heures le thermomètre était descendu à 10 degrés au-dessous de zéro.

Une légère couche de neige a blanchi nos toits, mais elle a tombé, paraît-il, hier et avant hier beaucoup plus abondamment dans nos environs.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dépêche officielle.

Versailles, 7 décembre 1871, 5 h 40 s.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A MM. LES PRÉFETS.

(Circulaire.)

Résumé du Message.

Nous nous trouvons réunis pour continuer l'œuvre de réorganisation commencée. La guerre extérieure et la guerre civile avaient conduit la France dans la situation où nous l'avons trouvée; l'Empire tombé par ses propres fautes est responsable de cette situation. Nous avons eu tout à la fois à dompter la plus formidable insurrection qui fût jamais, et à conclure une paix sans moyen d'en disputer les conditions. Pour juger sainement la situation actuelle, il faut la comparer à ce qu'était la France il y a six mois.

Les impôts rentrent, l'armée se reconstitue, les gardes nationales sont dissoutes. Il manque au repos complet du pays quelque chose qui est présent à tous vos esprits, quelque chose qu'il n'appartient pas au gouvernement de lui procurer, qui est dans vos pouvoirs, qu'il ne serait peut-être pas en votre sagesse de chercher à lui donner précipitamment, c'est un avenir clairement défini. Nous poursuivons une politique de paix, sans découragement et sans bravade. Nous voulons la paix et l'Europe la veut. Nos relations sont paisibles avec toutes les puissances. Nous avons pu devancer de neuf à dix mois l'évacuation de six

de nos départements, et les versements qui restent à s'effectuer le seront aux époques convenues.

Pour le paiement intégral des deux premiers milliards, on se contente de notre signature sans la garantie des banquiers, ce qui, avec la diminution des troupes d'occupation, procure une économie d'environ trente millions. Enfin, le privilège commercial accordé à l'Alsace-Lorraine a été réduit de dix-huit mois à douze, et nous avons obtenu la libération immédiate de plusieurs de nos départements.

C'est à la délivrance définitive de notre territoire que doivent tendre tous nos efforts.

Des traités de commerce nous liaient avec l'Angleterre, la Belgique, la Prusse; le premier expire dans un an, le second est expiré; il y a six mois le troisième a été emporté par la guerre. Tous trois s'évanouiront quand vous le voudrez; ils ont été conclus sans le pays et ont introduit sans préparation une liberté absolue.

Notre programme économique sera : protection suffisante pour que nos intérêts n'expirent pas sous la concurrence illimitée de l'étranger; assez de stimulants pour les empêcher de s'endormir, point assez pour qu'ils soient obligés de renoncer à produire.

Avec une préférence marquée pour l'abrogation, nous nous bornons à proposer des modifications aux traités existants. Nous l'avons dit à l'Angleterre, nous préférons la dénonciation du traité de 1860, parce que nous désirons recouvrer la liberté de nos relations commerciales; mais dans une pensée de bonne entente et de cordiales relations, nous consentons à rester dans des liens pour nous fort incommodes, à la condition de les relâcher là où ils nous gênent jusqu'à arrêter la vie de nos principales industries.

L'Angleterre n'a pas encore répondu et oppose non des calculs de tarif, mais une raison de principe; nous nous proposons de dénoncer le traité en consentant à négocier encore toute une année de manière à prendre date dès aujourd'hui.

Dans nos relations avec l'Espagne, nous ne souffrons pas contre elle et elle ne souffre pas contre nous les menées des partis. L'indépendance profondément respectable de la Belgique sera toujours respectée par nous.

En Italie, nous n'avons aucune difficulté; nous nous bornons, au nom de l'univers catholique, à des recommandations pour que l'indépendance du Saint-Siège soit maintenue, et nous témoignons de nos profonds et sympathiques respects pour le Souverain Pontife.

Nous faisons des vœux pour l'Autriche comme elle en fait pour nous.

La Russie nous témoigne une confiance mutuelle.

A l'intérieur, le personnel préfectoral, sagement choisi, se montre en harmonie avec l'esprit de la population. Les préfets sont ce que le gouvernement doit être, une moyenne acceptée par les partis raisonnables et imposée à ceux qui ne le sont pas.

Les élections des conseils généraux ont été faites en toute liberté et avec un calme parfait; elles ont donné une majorité d'hommes sages, modérés, et ayant fait preuve d'une véritable connaissance des affaires.

Il ne faut pas voir la situation pire qu'elle n'est. C'est décourager l'esprit public que de ne pas reconnaître ses progrès. Espérer beaucoup des hommes est plus sage et plus habile que d'en désespérer.

Quant à l'armée, quant aux finances, le langage que tiennent les partisans du gouvernement déchu nous contraint à retracer l'état dans lequel ils les ont laissées. En 1848, le budget tout compris s'élevait à quinze cents millions; en 1870, il s'élevait à plus de deux milliards cent millions. Il n'y avait pas d'amortissement. Le matériel militaire était insuffisant et arriéré; l'artillerie, au-dessous de toutes les proportions exigées par la prudence.

Nous vous présenterons un budget en équilibre, toutes charges portées en ligne de compte. L'amortissement et l'armée seront suffisamment dotés. La liste civile et les dotations disparues présenteront une économie d'environ 40 millions. Il y aura de nouvelles réductions à faire sur les travaux publics et les constructions navales. L'armée recevra 75 à 80 millions de plus, dotation dont elle

n'a jamais joui. Ainsi, nous aurons une armée bien dotée avec un amortissement de 200 millions et une dette flottante au-dessous des proportions ordinaires. Pour cela il a fallu créer 600 millions d'impôts nouveaux, 350 millions sont déjà trouvés; le surplus sera demandé à un impôt sur les matières premières ou à d'autres impôts selon vos décisions. La crise monétaire est expliquée parce que nous avons dû acheter tout le papier disponible pour nos paiements à l'Allemagne; que par suite le change a monté et que la hausse du change a fait sortir le métal. Nous sommes en face de deux difficultés : la première c'est la limite de 2 milliards 400 millions imposée aux émissions de billets de la Banque, la seconde c'est le défaut de coupures au-dessous de 20 francs. La Banque va être autorisée à étendre ses émissions selon que vous le jugerez convenable.

Pour l'armée, deux questions : la réorganisation actuelle et le système de recrutement à adopter pour l'avenir. Réunion en un seul tout, sous leurs numéros d'origine, des fragments de nos anciens régiments.

Nous aurons 150 régiments d'infanterie qui constitueront de 37 à 38 divisions. La proportion des bouches à feu était de 2 1/2 par mille hommes, elle sera de 4.

Quant au service obligatoire, nous ne vous le proposerons pas dans l'acception rigoureuse du mot; nous vous présenterons un moyen terme entre les exagérations contraires. En paix, le nécessaire est évalué à 900,000 hommes. En temps de guerre, le service obligatoire pour tous : huit ans de service, cinq ans sous les drapeaux, trois ans en congé renouvelable. On aura huit contingents de 90,000 hommes chacun qui donneront 720,000 hommes. En ajoutant les 120,000 hommes qui ne se recrutent pas par les appels, ou aura 840,000 hommes, chiffre ramené à 800,000 par la mortalité et par le contingent à fournir à la marine. La substitution d'un numéro à l'autre sera autorisée.

Je ne vous ai pas parlé de politique dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot. Cette politique actuelle ayant pour objet la constitution d'un gouvernement définitif, c'est vous surtout qu'elle regarde. Ce serait empiéter sur vos droits, si nous prenions à cet égard une décision précipitée.

Voué à l'œuvre de réorganisation, j'ai tenu à ce qu'un ordre rigoureux y présidât et je me tiens aujourd'hui prêt, comme je l'ai toujours été, à remettre intact dans sa forme scrupuleusement et loyalement conservée, le dépôt que vous m'avez confié. Je vous le remets; qu'en ferez-vous? Vous êtes le souverain et je ne le suis pas. Mandataires du pays, mes collègues et moi nous aurons comme vous un devoir à remplir vis-à-vis de nos commettants le jour où vous nous demanderez de nous prononcer sur ces questions. Je répète qu'il serait injuste, en jetant les yeux sur le passé, de ne pas considérer la situation comme relativement bonne. C'est à la majorité, auteur des volontés salutaires qu'elle a manifestées, que je m'adresse en ce moment; et, tout fatigué que je suis, si dans cette même voie de sagesse suivie jusqu'à ce jour mon dévouement peut vous être utile, vous pouvez y compter.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général,
BRUNEL.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

La souscription ouverte par le Grand-Changeur pour la reconstruction du Palais et des bureaux de la Légion d'Honneur, continue à donner d'excellents résultats. Les sommes recueillies dépassent aujourd'hui 550,000 francs, et le million reconnu nécessaire pour compléter l'œuvre sera certainement atteint lorsque les légionnaires, qui n'ont pas encore souscrit, auront apporté leur offrande.

Les noms des souscripteurs seront inscrits au Livre d'or qui sera publiquement exposé dans l'une des salles du Palais de la Légion d'Honneur, et conservera à jamais le nom de ceux à qui il aura dû de pouvoir renaître de ses cendres.

Lorsqu'une méthode de traitement a reçu la consécration d'une expérience de plus de quinze années, sa valeur est assurément incontestable et à l'abri de toute critique.

En partant de ce principe, nous nous faisons un véritable devoir de signaler aux malades at-

traints d'asthme et de catarrhe une brochure intitulée : *Guérison radicale de l'asthme et du catarrhe* par le traitement de M^{me} veuve Pau.

Ce travail a été édité chez M. Lachaud, 4, place du Théâtre-Français, à Paris, qui le vend 1 fr. L'ouvrage. Il contient un certain nombre d'observations de malades qui ont été guéris par la méthode qu'il préconise, observations faites au jour le jour et pour ainsi dire sous la dictée des malades eux-mêmes.

M^{me} Pau aurait pu dire comme Ambroise Paré : *C'est là un livre de bonne foi.*

Sommaire de l'UNIVERS ILLUSTRÉ du 2 déc.

Texte : Courrier de Paris, par GÉRÔME. — Bulletin, par TH. DE LANGEAC. — Une Révolte de cipayes (suite), par A. DE BRÉHAT. — L'exposition des chiens, chats et volailles, par A. B. — Un service funèbre en Bretagne, par X. DACHÈRES. — Courrier du Palais, par MAITRE GUÉRIN. — La Rome d'autrefois et la Rome d'aujourd'hui, par JAN-KARL. — Les prix de vertu, par ERNEST LEGOUVÉ. — Courrier des Modes, par M^{me} ALICE DE SAVIGNY. — Échecs.

Gravures : Une réception du comte de Chambord, à Lucerne. — La Rome d'autrefois : Gasparone et ses compagnons. — La Rome d'aujourd'hui : une école primaire. — Arrivée du nouvel archevêque de Paris au séminaire de Saint-Sulpice. — Le Président de la République recevant

l'ambassade chinoise. — Messe commémorative dans un village de Bretagne, en l'honneur des mobiles tués pour la défense nationale. — Naufrage de la frégate la *Mégère* sur les rochers de Saint-Paul. — Évacuation du département de la Haute-Saône : marche d'un régiment prussien près Vesoul. — Exposition canine de l'avenue d'Eylau. — Irlande : arrivée à Cork de la députation française de la société de secours aux blessés. — Rébus.



LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

Bourse du 7 Décembre 1871.

Il serait bien difficile de trouver une nuance dans les faits et gestes de la spéculation.
La cote de la rente baisse et s'élève alternativement de

quelques centimes. On monte au début, on fléchit plus tard. Nous constatons une plus ferme tenue sur l'emprunt.

A une heure, les cours sont encore en hausse, le 3 0/0 est inscrit 57 fr., l'emprunt 91 fr. 70, mais les affaires sont molles.

Le 5 0/0 italien est très-vivement demandé, on cote 66 fr. 50, ce qui fait 20 c. de hausse.

La première cote anglaise inscrit les consolidés à 92 1/8 à 1/4 sans changement. Les fonds français arrivent avec une baisse moyenne de 1/8

Sur le marché des banquiers, nous remarquons quelques demandes de fonds espagnols. Le 5 0/0 toré vaut 49 fr. 80. Le Mobilier nouveau est demandé à 583 fr. 75. Le Mobilier ancien est offert à 230 fr., il recule pied à pied.

Le Foncier est très-lourd, il fléchit sans opposition jusqu'à 950 fr.

La Générale est assez ferme à 573 fr. 75. La Banque de France est demandée à 3750 fr.

Les chemins français laissent à désirer comme affaires et comme tenue. Les chemins autrichiens et les chemins lombards se négocient aux cours de la précédente clôture. La valeur la plus maltraitée est sans contredit l'action de la C^e du gaz. Les baissiers jettent le trouble dans l'esprit des acheteurs, par l'énumération des avantages du nouveau gaz, à la canalisation duquel on procède en ce moment.

Ils en font un épouvantail, et voudraient bien persuader aux porteurs d'actions de l'ancien gaz des conséquences d'une concurrence qu'ils savent bien ne devoir jamais exister, car la C^e pour vaincre tant d'efforts n'a qu'à ce renfermer dans la limite exacte de son privilège.

Mais le coup porte, le capital est extrêmement timoré, et prend volontiers une souris pour une montagne; le tout dépend du bout de la lorgnette qui lui est présenté.

Grande faiblesse sur les obligations des Honduras. Les demandes sont très-soutenues, et deviennent d'autant plus actives que les bonnes nouvelles de la petite république deviennent un nouvel et puissant argument en faveur de la hausse de cette valeur. — *Trois heures.* Nous constatons, depuis quelques minutes, un réveil très-accusé dans le camp des acheteurs de rentes. Les demandes ont pris une bonne tournure, malheureusement coupée court par le coup de cloche de la clôture. Les valeurs restent très-lourdes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**ADJUDICATION DES TRAVAUX
DU GÉNIE**

A exécuter dans la place de Saumur pendant les exercices 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, le samedi 23 décembre 1871, à 1 heure du soir, à la Mairie de Saumur.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix, et de tous les documents relatifs à cette adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, au bureau du Génie, place du Chardonnet. (396)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 31 décembre 1871, à midi,

UNE MAISON, à Saumur, Grand-Rue, n° 22, occupée par les époux Perrichon, dépendant des successions Deruet-Decron. (423)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

Le vendredi 15 décembre 1871, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 9.

Cette maison comprend :

Au rez-de-chaussée, magasin et arrière-magasin, occupés par M. Guichard;

Au premier, deux chambres et un petit cabinet;

Au second et au troisième étages, même disposition;

Greniers et caves.

Communauté aux latrines, au couloir et à l'escalier; communauté à la cour et la pompe.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Facilités de paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, et à M. JAGOT, négociant, rue du Puits-Neuf. (411)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, place Maupassant.

Cette maison se compose de salon, salle à manger, petit salon, six chambres à coucher, dont quatre à cheminée, cabinets de toilette, deux mansardes, grenier, cuisine, deux caves, un caveau, cour, hangar, jardin, serre, écurie, remise et chambre de garçon.

Facilités de paiements.

S'adresser à M. BESSON-MORIN, qui habite la maison, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (410)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC COUR, ÉCURIE ET REMISE,

Située à Saumur, rue du Relais, Occupée par M. Ricordeau.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (319)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 20,

Occupée par M. Gautier, marchand sabotier.

S'adresser à M^e CLOUARD. (383)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISONS

Situées à Saumur, au port Chevallier, Occupées par MM. Unalserres, Millet, Grignon.

Ces maisons forment un ensemble qui s'étend de la rue de la Petite-Bilange au quai Saint-Nicolas.

Avec cour, remise et écurie, vastes hangars, magasins et ateliers.

Superficie de 900 mètres.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (318)

COUPES DE BOIS

A VENDRE

Avec faculté de faire de l'écorce.

1° La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 14 hectares, appelée l'Essart, et située près Clâmes, commune de Trèves-Cunault;

2° La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 9 hectares, appelée les Noues-de-Theuillé;

3° La superficie de deux coupes de bois-taillis, appelées les Ragoulets-de-Trèves, ensemble d'environ 22 hectares.

Ces coupes se joignent et seront exploitées par la grande allée neuve du Theuillé.

S'adresser, pour traiter, à M. Léon DE POS, propriétaire à Saumur, et, pour visiter les coupes, à M. HUBERT, garde à Milly-le-Meugon. (405)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire, ou à MM. LOISELEUR et BELANGER.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, LA MAISON BERGE

Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur,

En totalité ou par portions.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (338)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

M^e RENOUE, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

PATÉS D'ALOUETTES

M. GUINAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 francs jusqu'à 20 francs. (599)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.

S'adresser à M. MILLOCHEAU.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

On demande des vendeurs, pour journaux quotidiens.

S'adresser au bureau de l'Echo Saumurois.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi comme garde particulier.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

Deux jeunes gens ouvriers agriculteurs, munis de bons certificats demandent un emploi à la ville ou à la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

**USINE A GAZ DE SAUMUR
COKE
ET
CHARBON DE TERRE**

De première qualité
ET GARANTIS DE PROVENANCE ANGLAISE,
En gros et en détail,
Aux conditions et prix les plus modérés.
On est prié de s'adresser directement à l'Usine.

**BENZINE J. GARDOT
DIJON**
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIE, épicier-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (522)

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Soulagement immédiat et guérison complète de la goulte et rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 franc, chez M. TEXIER, pharmacien, place de la Bilange, 58, à Saumur. (509)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE ET C^{ie}
Manufactures à Paris et à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade)
SPÉCIALITÉ de COUVERTS CHRISTOFLE, PRIX de FABRIQUE
COUVERTS ALFÉNIDE OU MÉTAL BLANC.

Toute l'ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE est garantie sur facture et poinçonnée de contrôles indiquant le poids net d'argent; — déposée et revêtue des marques de fabrique de la Société. REARGENTURE DES ANCIENS COUVERTS avec les mêmes garanties. S'adresser chez M. Ch. DUVEAU, fabricant-bijoutier, agent général de la C^e d'Assurances le Phénix, qual de Limoges, 117. (424)